

RÈGLEMENT DU VIDE-DRESSING les dimanches

1. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de participation au vide-dressing organisé par la boutique « Coup de Coeur Malin » située au **71 bd besson bey - 16000 ANGOULEME**

2. Conditions de participation

- Le vide-dressing est réservé aux particuliers souhaitant vendre des vêtements, chaussures, accessoires de mode ou articles similaires d'occasion. Les professionnels ne sont pas autorisés à exposer.
- Chaque exposant doit s'inscrire au préalable auprès de la boutique ou par mail ccmangouleme@gmail.com. Les inscriptions se font **par ordre d'arrivée**.
- La participation est **soumise à : 8 € le mètre linéaire**. (Ce tarif couvre non seulement la location de l'espace, mais l'organisation de l'événement, la promotion pour attirer des clients, et la gestion logistique. Elle couvre également les charges d'électricité pour l'éclairage et le chauffage, tout en offrant une visibilité dans un lieu reconnu où chacun pourra vendre ses articles).
- Chaque participant disposera d'un espace défini par l'organisateur, à l'intérieur de la boutique
- Les emplacements sont attribués par l'organisateur selon l'ordre d'inscription
- Un espace de vente de **1 ou 2 mètres maximum** est attribué à chaque participant car l'espace de vente est limité

3. Produits autorisés

- Seuls les articles de mode en bon état, propres et d'occasion sont autorisés
- Sont interdits : les produits ne correspondant pas au thème (jouets, meubles, électroménagers, etc.)

4. Installation et rangement

- Les exposants pourront installer leur stand à partir de 8h30
- Chaque participant est responsable de l'aménagement et de la tenue de son stand

5. Responsabilités

- La boutique « Coup de Coeur Malin » décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des articles exposés
- Chaque participant est responsable des objets qu'il expose, de leurs prix, de la tenue de sa caisse et de son comportement vis-à-vis du public
- Aucun agent de sécurité n'est prévu
- La boutique « Coup de Coeur Malin » ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du nombre de visiteur

6. Annulation

- En cas d'annulation de l'événement pour cause de force majeure, les participants seront informés dans les plus brefs délais
- En cas de désistement d'un participant, celui-ci devra prévenir l'organisateur avant la date de l'événement